

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-02-003

**Demande de subvention DETR 2024 – Construction d'un
groupe scolaire**

Rapporteur : *Jeanine FAVRE SECOND*

<u>Date de Convocation</u> : 20 février 2024	<u>Séance du 27 février 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> : 01 mars 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 23	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Pierre-Jean FAUCITANO pouvoir à Grégoire SOUQUE, Claudine BOISSEAU pouvoir à Huguette SAINT JEAN, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Michel CAMPERGUE, Philippe REYNERO pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Jean-Marc FOUIN pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Vu les articles L. 2331-4 et L. 2331-6 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune projette de construire un nouveau groupe scolaire. La ville connaît en effet une croissance démographique continue depuis plusieurs années.

Au 1^{er} janvier 2021, la commune comptait 9 051 habitants selon les chiffres fournis par l'INSEE au 1^{er} janvier 2024. Cette croissance est appelée à se poursuivre dans les années à venir, plusieurs projets d'habitat collectif ayant vu le jour récemment ou devant émerger dans les prochaines années.

Cette évolution démographique est à mettre en parallèle avec les capacités d'accueil actuelles des établissements scolaires, qui ont atteint leur maximum.

Bien que le marché de l'immobilier connaisse des difficultés considérables depuis deux ans, retardant la livraison de certaines opérations, la commune doit prévoir un fort apport de nouvelles populations dans les années à venir et anticiper.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2024 – DETR.

Au 1^{er} février 2024, le coût du projet de nouveau groupe scolaire est le suivant :

Plan de financement prévisionnel pour la construction du nouveau groupe scolaire

DEPENSES			
		HT	TTC
Acquisition du foncier et frais de notaire		800 000,00	800 000,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)		134 860,00	161 832,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la voie d'accès		37 411,00	44 893,20
Marché de travaux de construction de la voie d'accès		1 375 492,40	1 650 590,88
Marché de maîtrise d'œuvre (MOE) pour la construction du groupe scolaire		796 816,48	956 179,78
Marché de travaux pour la construction du groupe scolaire		6 827 730,43	8 193 276,52
TOTAL		9 972 310,31	11 806 772,38
RECETTES			
NATURE DE RECETTES	TYPE AIDE	MONTANT PREVISIONNEL	
SUBVENTIONS			
Etat	DETR 2024	500 000,00	
Conseil régional PACA (notifiée)	Démarche BDM	309 993,00	
Etat (notifiée)	DETR 2022	286 440,00	
Communauté d'agglomération Grand Avignon (notifiée)	Fonds de soutien à l'investissement des communes	650 000,00	
		1 746 433,00	
AUTO FINANCEMENT			
Emprunt		1 500 000,00	

Fonds propres		6 725 877,31	
SOUS TOTAL 2		8 225 877,31€	
TOTAL		9 972 310,31	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Notification des marchés : premier trimestre 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : deuxième semestre 2025

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération présentée à 9 972 310,31€ HT
- **APPROUVE** le plan de financement actualisé présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 23

ABSTENTIONS : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC)

Le 28/02/2024
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/02/2024

Le Maire,

Grégoire SOUQUE



Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le



ID : 084-218400810-20240227-2024_02_003-DE